

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DDCT 127 Subventions (27 395 euros) et convention avec cinq associations et un organisme au titre de l'appel à projets Ateliers Citoyens de Paris 2019/2020

Mme. Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à cinq associations et un organisme pour leurs actions visant à favoriser la citoyenneté active des Parisiens pour un montant total de 27.395 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (31222), 7-9 rue Agrippa d'Aubigné 75004 Paris, en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de 8.000 euros, pour son projet « Petites leçons de Ville en famille » (2019_09202).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8.400 euros est attribuée à la SCIR La Nouvelle Aventure (187756), 75 rue Léon Gambetta 59000 Lille, pour son projet de « Balades contées pour découvrir Paris autrement » (2019_09210).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.400 euros est attribuée à l'association Eat & Meet Bus (188250), 8 rue Paul Bert 75011 Paris, pour ses ateliers « Foyers, mettons l'accent sur l'accueil ». (2019_09347).

Article 4: Une subvention d'un montant de 2.120 euros est attribuée à l'association Promenades urbaines (55561), 112 rue Lamark, 75018 Paris, pour ses ateliers « Promenades Urbaines en Familles - À la découverte des grands monuments de Paris ». (2019_09306).

Article 5: Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Enfance en suspens (20227), 206 quai de Valmy 75010 Paris, pour ses ateliers « Mieux vivre ensemble à Paris : Mes émotions Moi et l'Autre, gestion de conflit par le théâtre ». (2019_09349).

Article 6: Une subvention d'un montant de 4.975 euros est attribuée à l'association Womenability (185280), 111 rue Championnet 75018 Paris, pour ses ateliers « Créations exploratoires». (2019_09301).

Article 7 : La dépense correspondante soit 27.395 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", with a stylized flourish at the end.

Anne HIDALGO